

Lourdes, le 11 juillet 2024

Lourdes (65)

La Ville de Lourdes se dote d'une charte des achats responsables

La Ville de Lourdes a une ambition forte d'inscrire ses achats dans une responsabilité économique, sociale et environnementale.

La rédaction d'une charte de promotion des achats responsables constitue le socle de cette démarche vertueuse. Elle souligne les engagements de la commune sur les trois piliers du développement durable afin de :

- Garantir l'efficacité économique des achats,
- Promouvoir l'équité sociale,
- Favoriser des achats écologiquement soutenables.

Beaucoup des mesures annoncées sont d'ores et déjà mises en œuvre, notamment :

- Une politique d'achat visant à faciliter l'accès à nos marchés publics,
- Des clauses sociales favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
- La prise en compte de considérations environnementales lors de chaque achat.

Cette charte permettra d'impliquer dans la durée tous les acteurs de la chaîne des achats, internes et externes.



CHARTRE DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

1. GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCONOMIQUEMENT EFFICACE

Encourager l'accès à la Commande publique

- Maintenir des relations équilibrées, respectueuses et professionnelles avec les opérateurs économiques.
- Demander uniquement les pièces de candidature et d'offre strictement nécessaires.
- Proposer des outils de simplification des réponses (déclaration simplifiée de candidature, cadre de réponse, déclaration de sous-traitance).
- Encourager la sobriété numérique des réponses.
- Appliquer le principe « dites-le nous une fois ».

Faciliter l'accès des TPE-PME

- Allotir systématiquement ou justifier l'impossibilité d'allotir.
- Accompagner les artisans dans leur inscription sur le profil acheteur.
- Protéger les sous-traitants en faisant respecter leurs droits.
- Ne pas imposer la signature électronique des contrats.

Soutenir la trésorerie des entreprises

- Respecter le délai global de paiement.
- Rembourser les retenues de garantie dans les délais.
- Faire respecter les clauses de révision des prix.
- Encourager les demandes d'acomptes sur approvisionnement.
- Verser les avances quand les conditions sont remplies.

Maîtriser ses coûts

- Réaliser une cartographie de ses achats.
- Programmer ses achats.
- Interroger la pertinence de chaque achat.
- Acheter groupé avec le SIMAJE du Pays de Lourdes.
- Rechercher le bénéfice d'économies d'échelle par la mutualisation de certains achats spécifiques (énergie...).

Faire progresser ses pratiques

- Former ses agents et les doter d'une charte de déontologie.
- Respecter la loyauté des relations avec les fournisseurs tout au long du contrat.
- Utiliser un outil de suivi des accords-cadres mutualisé à l'échelle de tous les services utilisateurs.
- Encourager le retour d'expérience (fiche d'évaluation du contrat).
- Rédiger des clauses de réexamen adaptées au contexte d'achat.
- Faire évoluer sa nomenclature interne.

2. PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT ÉQUITABLE

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

- Insérer des clauses sociales dans les marchés (heures réservées).
- Réserver des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique.
- Accueillir des personnes effectuant un TIG (travail d'intérêt général).
- Poursuivre le partenariat engagé avec le facilitateur local des clauses sociales.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

- Réserver des marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail.
- Développer le sourcing.

Réserver des marchés à l'économie sociale et solidaire

- Réserver des lots ou des marchés de services sociaux aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Développer le sourcing.

Planifier ses achats

- S'interroger systématiquement sur les achats pouvant être réservés à des structures d'insertion, à des entreprises adaptées ou pouvant inclure des clauses sociales.
- Communiquer sur la programmation de ses achats.
- Intégrer systématiquement des achats d'équipements inclusifs à sa programmation.

Lutter contre toute forme de discrimination

- Intégrer systématiquement l'accessibilité dans tous nos projets.
- Diversifier le profil des bénéficiaires des clauses d'insertion sociale.
- Rappeler systématiquement les termes de la loi confortant les principes de la République.

Veiller à l'équité sociale

- Garantir les droits élémentaires du travail.
- S'assurer de la soutenabilité des clauses de ses contrats.
- Veiller à la détection de sous-traitants ou de travailleurs détachés non déclarés.
- Protéger les sous-traitants en faisant respecter leur droit au paiement direct.

Choisir des critères de jugement des offres pertinents

- Lorsque cela est en lien avec l'objet du marché, prévoir un critère portant sur l'aspect social : insertion professionnelle des publics en difficulté, accessibilité, diversité, apprentissage.

3. ATTEINDRE UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE

Mener une politique d'achats durables

- Interroger la pertinence de chaque achat.
- Pratiquer le sourcing.
- Questionner l'impact environnemental de chaque achat.
- Autoriser les variantes et les prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative des fournisseurs leur permettant de proposer une solution écologiquement plus vertueuse.

Prendre en compte le cycle de vie du produit

- Intégrer, dès la définition du besoin, les conditions d'utilisation, de maintenance, de recyclage du produit.
- Rechercher, en toutes circonstances, un achat sobre, demandant moins de ressources et produisant moins de déchets.

Choisir des critères de jugement des offres pertinents

- Intégrer un critère de performance environnementale : *rémunération équitable des producteurs, performances en matière de protection de l'environnement, développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, biodiversité, bien-être animal...*
- Apprendre à maîtriser le critère **Coût du cycle de vie** et, à terme, le substituer au critère **Prix**.

Imposer des modalités d'exécution vertueuses

- A chaque étape de l'exécution du contrat, exiger l'impact carbone le plus faible possible.
- Pour l'évènementiel, imposer une démarche «zéro déchet ».

Choisir des fournitures respectueuses de l'environnement

- Privilégier les achats bénéficiant de labels.
- Exiger des produits recyclés, des matériaux bio-sourcés.
- Préférer les achats de produits reconditionnés, recyclés ou d'occasion quand cela est possible.
- Privilégier les achats les moins énergivores.
- Questionner l'indice de réparabilité/durabilité.

3. ATTEINDRE UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT SOUTENABLE

Réduire l'empreinte carbone de ses achats

- Programmer ses commandes.
- Regrouper les livraisons à l'échelle du territoire.
- Encourager le vrac ou un conditionnement pertinent.
- Encourager les livraisons par véhicules émettant peu de CO2.
- Encourager les réunions en visioconférence.

Tenir compte de la problématique des déchets

- Exiger la reprise et le traitement des emballages.
- Valoriser les déchets issus des travaux.
- Encourager la réutilisation sur place des produits et matériaux issus du chantier.
- Vérifier la traçabilité des déchets.

Promouvoir la réutilisation

- Favoriser le don de matériel réformé aux associations.
- Vendre aux enchères le matériel réformé.
- Utiliser le plus longtemps possible ses outils, notamment numériques.

Former et impliquer ses agents

- Inscrire la démarche dans un plan de formation.
- Encourager les échanges d'expérience.
- Participer à la communauté des achats durables RAPIDD.
- Evaluer ses achats en cours d'exécution et à l'issue du contrat.
- Former les agents à la sobriété dans l'utilisation des outils et la consommation des énergies (sensibilisation à l'éco conduite...).
- Privilégier la réparation plutôt que le remplacement des outils.

Impliquer les acteurs économiques

- Communiquer sur la démarche d'achat responsable.
- Rechercher les partenaires engagés dans une démarche environnementale, sociale et solidaire.
- Encourager l'innovation lorsque cela est possible.